

# RÊVE TA COUR D'ÉCOLE !

Concours destiné aux cycles 2, 3 et 4



Journées nationales de l'architecture 2024

Date limite de participation : 20 décembre 2024

### Article 1 : objet du concours

Le CAUE des Landes organise un concours, gratuit, destiné aux publics scolaires.

Plusieurs catégories seront distinguées en fonction des âges représentés : cycles 2, 3 et 4.

### Article 2 : thème du concours

Le sujet du concours porte sur la cour d'école rêvée. Il s'agit d'imaginer cet espace public, fréquenté par l'ensemble de la communauté éducative (élèves, enseignants, animateurs), en laissant libre cours aux différentes aspirations et besoins des usagers.

Au choix de l'enseignant de prendre pour support de réflexion la cour de son école ou une cour d'école fictive.

### Article 3 : modalités de participation

La classe participante doit concourir en proposant une œuvre plastique collective.

La technique plastique de représentation est laissée libre : dessin, collage, maquette, ...

Le format devra être limité à un A1 maximum (84,1 x 59,4 cm).

Chaque production devra pouvoir être identifiée avec les indications suivantes : le cycle et le niveau de la classe, le nom de l'établissement ainsi qu'un numéro de téléphone et/ou une adresse mail de la personne à contacter en cas de sélection.

Les réalisations seront adressées par courrier ou déposées au CAUE des Landes :

155, rue Martin Luther King  
40 000 MONT-DE-MARSAN

Le concours est ouvert à l'occasion des Journées nationales de l'architecture du 18 au 20 octobre 2024 et la date limite de dépôt des productions est fixée au vendredi 20 décembre 2024 à 17h.

### Article 4 : responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des productions.

### Article 5 : sélection et résultats du concours

La sélection des lauréats sera réalisée en plusieurs étapes :

– dans un premier temps les œuvres plastiques transmises seront soumises à un jury, composé d'experts, de membres de la vie publique et de représentants de l'Éducation Nationale. Ce dernier procédera à une présélection d'au maximum 3 classes par cycle. Les résultats seront communiqués courant janvier à l'ensemble des participants et les productions non retenues pourront être restituées à l'issue des résultats, sur demande ;

– les classes présélectionnées participeront ensuite à un « grand oral », organisé courant mai, afin de présenter leur projet devant le jury, comme pourrait le faire un architecte sélectionné pour un concours ;

– après les interventions de chacune des classes, le jury désignera une classe gagnante par cycle et la récompensera.

En amont des présentations orales, les architectes du CAUE interviendront dans chacune des classes présélectionnées afin d'aider à la préparation de l'oral.

### Article 6 : droits d'auteur et droits d'image

Les productions réalisées ne feront en aucun cas l'objet de versement de droits d'auteur et de diffusion. L'association CAUE des Landes s'engage à respecter les droits moraux des auteurs.

Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur sa participation, l'association CAUE des Landes pouvant exploiter les œuvres dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce, sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour.

### Article 7 : divers

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

La participation au concours est organisée dans le cadre scolaire et est collective.

L'association CAUE des Landes, organisatrice de ce concours, ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit ou force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs tuteurs légaux peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations.

### Illustration de couverture

© CAUE 40



155, rue Martin Luther King  
40 000 MONT-DE-MARSAN

05 58 06 11 77

contact@caue40.com

caue40.com   

